



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

Le seize du mois de février deux mille vingt et un, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence de M. Ludovic BOUTTET, Maire.

Date de la convocation : 08 février 2021

Etaient présents : Ludovic BOUTTET, Josiane ARMAND, Gilles SIMON, Vincent MARTINON, M. Sébastien GAY, Christelle GALICHET, Yannick JUNET, Dominique JEOFFROY, Justine ROCHE.

Etaient excusés : Frédéric BRUSQ, donne pouvoir à Ludovic BOUTTET, Alexiane GUILLOT, donne pouvoir à Josiane ARMAND.

Secrétaire de séance : Mme Josiane ARMAND.

Le compte-rendu de la séance du 02 février est approuvé sans réserve.

Avance de trésorerie

M. le Maire rappelle la délibération du 17 novembre 2020 par laquelle, le conseil municipal a décidé de doter le budget assainissement d'une autonomie financière avec son propre compte de trésorerie à dater du 1^{er} janvier 2021.

Dans l'attente que les redevances assainissement soient encaissées en fin d'année, il est nécessaire de faire une avance de Trésorerie du budget général au budget assainissement.

Cette avance de trésorerie est une opération d'ordre non budgétaire et devra être remboursée dès que le fonds de roulement du budget assainissement le permettra et au plus tard dans un délai d'un an, soit avant le 20/02/2022.

Le conseil municipal autorise le versement d'une avance de trésorerie de 7500 € pour le budget assainissement.

Résiliation bail locatif

Actuellement le logement situé au 23 Place de la Liberté est occupé par M. GRIGOLETTO David. Le bail arrive à échéance le 20 août 2021.

Considérant que pour financer les futurs projets d'investissement, la commune a besoin de fonds propres, M. le Maire propose au conseil municipal de récupérer ce bien pour le mettre en vente.

Ce logement de type T4 a été estimé au prix de cent vingt-trois mille euros (123 000 €).

Il sera proposé à la vente au locataire actuel qui est prioritaire si cette offre lui convenait selon les conditions ordinaires et de droit, paiement en une fois auprès du Notaire lors de la signature de l'acte.

Le conseil municipal décide de mettre un terme à échéance de ce bail, soit au 20/08/2021 et de le proposer à la vente au prix de 123.000 €.

Questions diverses :

Mme Armand informe le conseil :

- que la procédure des reprises de concessions est terminée. L'intervention de l'entreprise Colombat a eu lieu. Un troisième ossuaire a été installé. La mise à jour du plan du cimetière sera effectuée par le cabinet Alidade,
- que les bulletins municipaux sont arrivés. Ils seront distribués cette fin de semaine par les élus.

M. Gilles Simon informe le conseil que la consultation pour le programme voirie a été lancée. Quatre entreprises ont été consultées. L'ouverture des plis aura lieu le mardi 2 mars.

M. le Maire informe le conseil :

- de la notification de la Région pour la subvention des travaux de l'aménagement global des abords du cimetière. La consultation pour ce marché sera faite semaine prochaine.
- que les prochaines élections régionales et départementales auront lieu les 13 et 20 juin.

La CCVAI organise une 1ère réunion de travail sur le service déchets ménagers le **MARDI 2 MARS 2021** à 19H à la CCVAI.M. Yannick Junet se propose de représenter la commune.

Fin de la séance : 19h40

Le Maire,

Ludovic BOUTTET



Réunion Maire/adjoints : 2 mars à 18 h 30

Prochaine séance : 16 mars à 20 h 00

La secrétaire Josiane ARMAND

